



Pension alimentaire

Par zephyr1987

Bonjour,
Je donne une pension alimentaire pour ma fille âgée de six ans, ce qui est tout à fait normal. Par chèque.
J'ai appris par l'ex mari de sa maman que ma pension part sur le compte de son ex mari pour les crédits voitures qu'ils ont fait? (Ils sont en instance de divorce) Là je ne trouve pas cela normal la pension étant là pour subvenir aux besoins de ma fille et pas au fait que sa maman aime vivre dans le luxe. Existe il un recours concernant cela? J'attends le délibéré du JAF car j'ai demandé la garde mais en attendant la pension part inutilement. Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous versez une pension qui est calculée selon les besoins de votre fille et les revenus de chacun de ses parents.
S'il y a un changement de situation il faut saisir le JAF pour qu'il modifie les dispositions financières.

Que la mère achète une voiture ne vous regarde pas, et rien ne permet de démontrer que c'est votre pension qui paye le crédit : l'argent sur un compte entre et sort sans qu'on puisse déterminer quel euro a payé quoi.

Si vous avez des preuves qu'il y a des manques concernant votre fille ce serait indispensable de les communiquer au JAF. Les seuls dires de l'ex-mari sont-ils fiables ? On peut en douter ...

Par zephyr1987

Il m'a fourni son relevé bancaire à son nom avec l'encaissement de mes chèques (les numéros de chèques et les montants correspondent bien) . Et cela juste pour le crédit voiture. Donc moi qui travaille, qui n'a pas l'envie ni la possibilité de me payer une voiture hors de prix, je donne une pension alimentaire pour qu'elle puisse s'en payer une ?

Par zephyr1987

À savoir que madame est bien désolidarisée de ce compte où elle dépose mes chèques. Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Vous voulez dire que les chèques à l'ordre de Madame X sont déposés sur le compte de Monsieur Y ?
C'est illégal !

Ou bien vous lui faites des chèques en blanc ? (sans ordre?)

Vous pouvez choisir de verser la pension sous forme de virement, demandez lui un RIB.

Il est clair que ce Monsieur futur ex-mari a envie de "mettre de l'huile sur le feu"...

Par zephyr1987

En gros c'est cela, non les chèques sont bien au nom de Madame x. Justement Mr y qui est quelqu'un de bien à souhaité me prévenir en sortant de chez son avocate, disons qu'il a le même tour que moi, femme très vénale, mariage, gros achats (mobil home, voitures etc et qui demande le divorce un an après) . Mais sa situation m'importe peu elle recommencera, ce qui me préoccupe c'est cette histoire de pension qui en faite ne sert en aucun cas aux besoins de ma fille (que je récupère le vendredi avec des chaussures trop petites, etc...) Donc je ne peux rien faire ?

Par zephyr1987

Son RIB ? Cela fait quatre ans que je lui demande afin de faire un virement permanent elle ne veut pas me le donner. Et lorsque c'est mon mois de dvh j'envoie la p.a en recommandé elle me revient, n'habite pas à cette adresse , alors que c'est bel et bien la bonne adresse....

Par yapasdequoi

Si ! Vous pouvez saisir le JAF pour demander une baisse de la pension puisque Madame n'en a apparemment pas besoin pour votre fille mais pour payer ce crédit.

Et en attendant arrêtez de lui remettre des chèques et faites un virement sur SON compte à elle.

Ou demandez l'intermédiation de la CAF : vous payez la CAF qui versera l'argent à votre ex-femme.

Mais même si ce mode de versement vous semble plus "propre", ceci ne changera rien à l'usage qu'elle peut faire de l'argent reçu. Elle peut le dépenser à sa guise, payer des chaussures à sa fille ou sa cantine ou le crédit de la voiture ou son loyer ou ce qu'elle voudra.

Il n'y a qu'une enquête sociale qui pourra déterminer que la mère manque à ses devoirs vis-à-vis de sa fille. Attention : c'est à manipuler avec précaution, parce que vous serez aussi soumis à l'enquête et les résultats peuvent surprendre.

Par yapasdequoi

La mère ne peut pas imposer le mode de paiement de la pension... Mais il vous reste un dernier moyen via la CAF :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36407]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36407[/url]

Expliquez que vous pensez que la mère détourne l'argent pour des dépenses luxueuses.
Vous verrez bien la suite.

Par zephyr1987

Merci beaucoup, mon avocate à demandé une enquête sociale, car la petite est souvent seule car soit disant sa maman va à la salle de sport et beaucoup d'absences scolaires sans justificatifs. Elle doit faire un bilan neuro psy sur conseil de l'orthophoniste, nous avons fait ma conjointe et moi les démarches elle y est allée avec nous mais madame ne fait pas le suivi.(Alors que c'est mme qui a fait la demande auprès du JAF)n'ayant pas eu le bilan de l'orthophoniste je n'étais pas au courant. Merci pour vos conseils.

Par yapasdequoi

Puisque vous avez une avocate, il faut parler avec elle de ce paiement de la pension, et de tous les sujets litigieux. Elle connaît votre dossier en détail et donnera toujours de meilleurs conseils que des forums gratuits.

Par zephyr1987

Je sais bien, malheureusement là j'en suis à plusieurs milliers d'euros en frais(des requêtes hallucinantes, des plaintes très graves et fausses à mon encontre) ça commence à faire beaucoup.Comme elle me la déjà dit, elle s'en fiche elle a l'AJ.

Et ma petite qui dans tout ça est innocente. L'aliénation parentale est compliquée à prouver. Merci en tout cas de m'avoir éclairé.

Par yapasdequoi

Oubliez l'aliénation parentale, c'est à la mode et ne veut pas dire grand chose.

L'enquête sociale permettra d'y voir un peu plus clair concernant les conditions de vie de votre fille.
Par la suite, et selon les résultats de cette enquête il faut envisager d'obtenir sa garde, ou éventuellement qu'elle soit

placée à l'ASE si aucun des 2 parents n'est considéré apte.